

Football/National-Foot 1/Présentation de la 13e journée

Le derby du Nord en tête d'affiche

James Angelo LOUNDOU
Libreville/Gabon

Si le déplacement du leader, Mangasport, à Lambarené pour affronter le Stade Migovéen, la lanterne rouge, va permettre aux Mineurs d'étrenner leur titre de champion de la phase aller, quel que soit le résultat final, c'est au nord du pays que seront davantage concentrées les attentions de la 13e journée du National-Foot 1.

LE bouillonnant derby USB-USO va, en effet, vivre son premier acte de la saison 2015-2016, ce samedi après-midi, dans un stade Gaston-Peyrille qui va probablement connaître son taux de remplissage le plus élevé de ce premier trimestre de l'année.

Le CF Mounana (24 points), le dauphin de Mangasport, étant accaparé par la coupe de la Caf (son opposition contre Akanda FC a donc logiquement été reporté), les Bitamois, qui comptent deux unités de retard sur les Mounanais, ont l'opportunité de dépasser ces derniers.

Pour ce faire, un succès est donc impératif aux poulains de Brice Rostand Nkwele, moins en verve depuis deux levées. A l'image de son artificier Kodjo Fo Doh Laba, le co-meilleur buteur (12 buts) du championnat qui n'a plus trouvé le chemin des filets dans le même laps de temps.

Méfiance tout de même aux Oyémois, qui sont sortis indemnes de leur face-à-face de la saison écoulée à Bitam (0 - 0) et ont récupéré la quasi-totalité de leurs éléments de base. Parmi lesquels le meilleur réalisateur du club, Lionel Okoue Allogo (6 buts), un ancien de la maison bitamoise. Comme le sont le capitaine Bernard Obiang Bibang et Roosevelt Reckwangue. Moins fringante également et avec un entraîneur (Koffi Muni) sur la sellette, l'AS Pélican effectue un voyage pour le moins délicat à Franceville, où Nguen'Asuku est toujours capable du meilleur comme du pire. La puissance offensive du club de Lambarené (22 buts et deuxième attaque du championnat) reste toutefois à démontrer dans la province du

Haut-Ogooué, où il reste sur un cuisant revers (1-4) face à Mangasport, il y a deux semaines.

Sa ligne défensive décimée depuis un mois devra, par ailleurs, trouver la parade pour résister aux coups de boutoirs d'Alfred Mfongang et ses coéquipiers offensifs.

Pour sa part, Missile FC (6e avec 19 points) devra se méfier de l'Olympique de Mandji, malgré sa position au classement (12e). Les poulains d'Armand Doucka restent, en effet, sur une série de quatre matches sans défaites et peuvent contrecarrer les velléités des Militaires et leur trio d'attaquants, composé du Camerounais Philippe Ebongue, du Burkinabé Omar Kabore et du Tchadien Léger Djimnam.

Au stade Idriss-Ngari d'Owendo enfin, deux rencontres aux enjeux différents vont se dérouler successivement. La première, qui va opposer l'AO CMS (9e, 14 points) à Port-Gentil FC (8e, 15 points), comptera davantage pour le ventre mou du championnat. La formation victorieuse pourra toutefois prendre le large en s'écartant de la zone rouge. Dans laquelle a dangereusement plongé le FC 105 (11e, 9 points), hôte en deuxième heure du Stade Mandji. Une victoire est nécessaire aux Canonnières, pour ne pas boucler la phase aller du National-Foot à une place loin de refléter les promesses de la saison écoulée et du début de l'actuelle.

Méfiance cependant aux Stadistes de Junior Mensah, déjà auteur de sept réalisations.

Programme

Samedi
Bitam

USB/USO (16h 00, stade Gaston Peyrille). Officiels : Eric Otogo Castane (arbitre), Théophile Vinga et David Obamba (assesseurs), Ferrery Nang Nguema (4e arbitre), Ambroise Moupoumbou (commissaire) Franceville

Nguen'Asuku/AS Pélican (16h 00, stade de Mbaya). Officiels : Patricia Obone Obiang (arbitre), Gaspard Ilouma et Ivy Ulrich Vidal (assesseurs), Franck Tsiengo Lingoma (4e arbitre), Blaise Dianga (commis-



L'USB attend sa rivale nordiste, l'USO, de pied ferme.

saire) Lambarené **Stade Migovéen/Mangasport** (16h 00, stade Jean-Koumou). Officiels : Brice Victorien Ipoungou

(arbitre), Montel Mousounda et Jean-Noël Pambou Mombo (assesseurs), Robert Biyang (4e arbitre), Mariette Maguindi (commissaire)

Owendo **FC 105/Stade Mandji** (14h 00, stade Idriss-Ngari). Yves Roponat Mbourou (arbitre), Eric Wave et Angelo Malekou (assesseurs), Ulrich Ekomi Ekomi (4e arbitre), Charles Nzegho (commissaire).

AO CMS/Port-Gentil FC (16h 00, stade Idriss-Ngari). Officiels : Jonas Mbady (arbitre), Jean Romaric Moumossi et Donatien Mangouala Yotse (assesseurs), Cédric Foundje Djoni (4e arbitre), Eric Bouayom (commissaire)

Port-Gentil **Olympique de Mandji/Missile FC** (16h 00, stade Pierre-Claver Divounguy). Officiels : Fabrice Nguembi Bouloungui (arbitre), Orphé Mbadinga et Fred Mousavou (assesseurs), Christian Moussadji (4e arbitre), Olivier Minko M'Evouna (commissaire).

NB: Akanda FC/CF Mounana est reporté au 23 mars prochain, en raison de la participation des Mounanais en coupe de la Caf, ce dimanche.



AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION
SECRETARIAT EXECUTIF

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARCEP constate avec désolation la persistance de la dégradation de la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile et l'absence de réaction appropriée des opérateurs.

L'examen des statistiques révèle que cette dégradation est consécutive aux insuffisances de l'optimisation de la cohabitation des réseaux 2G, 3G et 4G, à des problèmes de maintenance et, dans une certaine mesure, à des problèmes d'énergie.

Malgré les nombreuses mises en demeure, réunions et rappels à l'ordre et nonobstant les sanctions pécuniaires infligées par délibérations n° 186, 187, 188 et 189/ARCEP/PCR/2015 du 08 octobre 2015, les engagements des opérateurs visant à corriger les manquements constatés restent vains.

Face à cette situation, le Conseil de Régulation vient de fixer un délai de soixante (60) jours aux opérateurs pour mener toutes les actions correctives visant à ramener la qualité de service en conformité avec les seuils fixés dans les cahiers des charges annexés à leurs licences respectives.

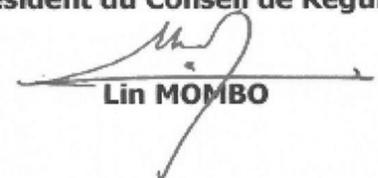
A l'issue de ce délai qui constitue une période de mise en demeure conformément aux dispositions de l'article 31 nouveau de la loi 005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise, l'ARCEP appliquera l'une des dispositions des deux derniers alinéas dudit article à savoir :

- la réduction de la durée de la licence ou de l'autorisation pour un an au plus ;
- le retrait de la licence ou de l'autorisation ».

Le présent communiqué sera notifié aux opérateurs par voie d'huissier de justice.

Fait à Libreville, le 14 Mars 2016

Le Président du Conseil de Régulation



Lin MOMBOU